

LES TARIFS

INFORMATIONS PRATIQUES

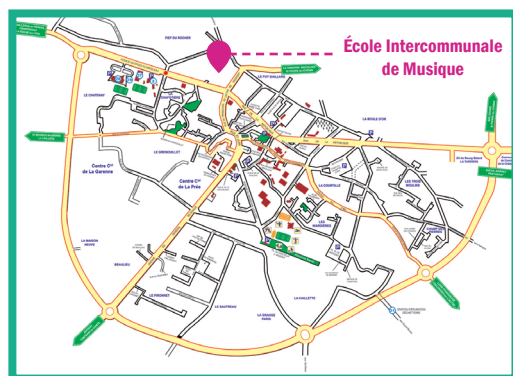
Moins de 18 ans	Tarif annuel plein*
Droits d'inscription	25 €
Éveil musical	122 €
FM + FI	175 €
FM, PC et FI (possible à partir de la 2^{ème} année)	298 €
FM + FI pour musicien d'une formation instrumentale (ou vocale) associative du Pays de La Châtaigneraie	148 €
Accordéon traditionnel + PC + FM	175 €

À partir de 18 ans	Tarif annuel plein*
Droits d'inscription	25 €
FI	326 €
FM ou PC	138 €
FI + FM ou FI + PC	369 €
FM, PC et FI	410 €
FM + FI pour musicien d'une formation instrumentale (ou vocale) associative du Pays de La Châtaigneraie	165 €
FI Accordéon traditionnel	238 €
FI accordéon + FM ou FI accordéon + PC	280 €
FI accordéon + FM + PC	321 €

Pour les familles, réduction applicable pour la 2^{ème} inscription ou 2^{ème} instrument (25 %) au sein d'un même foyer fiscal, et pour la 3^{ème} inscription ou le 3^{ème} instrument (50 %) au sein d'un même foyer fiscal, hors droit d'inscription.

LÉGENDE :

FI : Formation Instrumentale
PC : Pratique Collective
FM : Formation Musicale



École Intercommunale de Musique
Espace La Taillée - 24 chemin de La Taillée
85120 La Châtaigneraie

Responsable Pédagogique
Tél : 06 11 39 24 78
Mail : ecolemusique@ccplc.fr

PRATIQUER AUTREMENT



Les élèves pourront compléter leur apprentissage lors de Master Class où des artistes, jouant sur des scènes nationales ou internationales, leur apportent conseils et savoir-faire.

Les élèves pourront aussi pratiquer dans des contextes différents grâce aux projets pédagogiques proposés par les professeurs, lors des festivals, ... ou dans les formations instrumentales ou vocales associatives du Pays de La Châtaigneraie telles que l'Orchestre de l'OVIA et la Fanfare des Blés d'Or, ou Choraline et la Chorale « Chantons quand même ».

École de Musique



À compter de
l'année scolaire
l'année 2023-2024

LE FONCTIONNEMENT

L'École de Musique Intercommunale du Pays de La Châtaigneraie propose un enseignement global de la musique permettant à chacun d'acquérir les notions nécessaires à une pratique amateur autonome. Les cours dispensés se déroulent en deux cycles, dont la durée est souple, permettant à chaque élève d'évoluer à son rythme.



LES COURS



ÉVEIL MUSICAL

Ce cours collectif de 7 élèves maximum permet à chacun de découvrir de manière ludique l'univers musical grâce à son corps, sa voix et son ouïe. C'est le premier contact avec les instruments.

FORMATION INSTRUMENTALE

Ce cours individuel, dispensé par un enseignant spécialisé, est la base de la pratique de l'instrument choisi par l'élève au cours des deux cycles de formation. Il est complété par la formation musicale et l'atelier musical.

FORMATION MUSICALE

Ce cours collectif sur table est destiné à l'apprentissage des différents fondamentaux musicaux (culture musicale, notes, rythmes, ...).

ATELIER MUSICAL

Ce cours collectif, sous forme d'ateliers, permet aux élèves de jouer des œuvres communes et d'apprendre à pratiquer ensemble.

LES AUDITIONS

Régulièrement les élèves, et sur proposition de leur professeur, sont invités à se produire en audition.

5 et 6 ans	1 ^{er} CYCLE (7ans et plus)		2 ^{ème} CYCLE
	1 ^{ère} année	de la 2 ^{ème} à la 6 ^{ème} année	de la 7 ^{ème} année à la 13 ^{ème} année
Éveil musical	Formation musicale	Formation musicale	Formation musicale
		Atelier musical	Atelier musical
	Formation instrumentale		Formation instrumentale
45 min	60 min + 30 min	60 min + 60 min + 30 min	60 min + 60 min + 45 min



1^{er} CYCLE : durée de 3 à 6 ans

Met en œuvre les bases de la pratique individuelle et collective de manière adaptée à l'âge et au niveau de l'élève. Le 1^{er} cycle prépare les élèves qui le souhaitent à l'examen de passage en 2^{ème} cycle, devant un jury.



2^{ème} CYCLE : durée de 3 à 6 ans

Permet de consolider les bases acquises en 1^{er} cycle et d'amener l'élève à une pratique musicale relativement autonome. L'évaluation continue tout au long du 2^{ème} cycle permet de valider l'acquisition des savoirs et d'évaluer son évolution.



Les cours se déroulent pendant la période scolaire de septembre à juin et en dehors des vacances scolaires.

Les futurs élèves peuvent assister à 3 cours d'essais lors des 3 premières semaines de l'année scolaire et ainsi s'engager, ou non, à suivre les cours dispensés par les professeurs de l'école de musique.



LES INSTRUMENTS



- **Chant**
- **Cordes** : guitare, piano, violon, ukulele
- **Instruments traditionnels** : accordéon diatonique
- **Percussions** : batterie, djembé, vibraphone, xylophone, ...
- **Vents** : clarinette, cor d'harmonie, flûte traversière, saxophone, trombone, trompette, tuba

